

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 17 MARS 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 17 mars 1999

Aujourd'hui, à onze heures quarante-trois minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 12 Loi n^o 1 sur les crédits, 1999-2000

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.